

Fort-de-France, le 21 novembre 2017

Le Président

A

M. Philippe PIERRE-CHARLES

Syndicat CDMT-CTM

M. Willy DELOR,

Syndicat SGAFP-CGTM

Objet : Demande de médiation.

Alpilles
Armorique
Avesnois
Ballon des Vosges
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais Français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou- Touraine
Lorraine
Lubéron
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord Limousin
Pilat
Pyrénées ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Scarpes-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin Français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Messieurs les représentants syndicaux CDMT-CTM / CGTM

En dépit de deux ordonnances du Juge des Référé rendues les 3 & 10 novembre 2017, vous avez fait le choix de maintenir des barrages à l'entrée du siège du Parc Naturel de Martinique.

Dès lors, les conditions de libre accès à l'institution et de sécurité du personnel non-grévistes n'étant pas garanties, je m'en référerai aux autorités judiciaires et étatiques compétentes.

Par ailleurs, votre revendication en faveur d'une amélioration des conditions de travail à l'intérieur du Parc Naturel de Martinique relève du CHSCT (Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail) dont les **élections du 4 décembre 2014** ont permis de mettre en place la représentativité des organisations syndicales CFTD et FO. Je ne saurais donc ni écarter ces délégués du personnel au CHSCT ni procéder à de nouvelles élections, comme vous l'avez suggéré.

S'agissant des deux autres points – annulation du licenciement du DGS – management du personnel, ils relèvent des prérogatives de l'autorité territoriale qui, à moins d'un déni de toute alternance démocratique, n'entend pas s'en défaire.

Dès lors, votre demande de médiation ne saurait prospérer.

Recevez, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Le Président,
Louis BOUTRIN**

